

05 Décembre 2019

CONSULTATION MISE A
DISPOSITION DE
DISTRIBUTEURS DE BOISSONS



Chambre
de **Métiers**
et de l' **Artisanat**

LOZÈRE

Arnaud MICHEL intendant de la Chambre de
Métiers et de l'Artisanat de la Lozère.

CONSULTATION DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE BOISSONS

La présente consultation vise à attribuer un espace dédié à l'installation de distributeurs automatiques de boissons chaudes à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Lozère (2, boulevard du Soubeyran – 48000 Mende) et au Campus des Métiers Henry Giral (2 Rue de l'Apprentissage – 48000 Mende).

Les automates précisés dans le cahier des charges sont à titre indicatif. Il pourra être admis un automate regroupant deux ou trois catégories de produits : chaud/froid

Cahier des charges

1 – Objet du marché : 2 lots :

- Lot 1 : Un distributeur de boissons chaudes à installer à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Lozère, ce distributeur devra être équipé d'une cellule permettant de distinguer la présence d'un récipient afin de pas avoir la distribution d'un récipient plastique de manière systématique (Obligatoire). Le distributeur devra être équipé d'un système de clé ou de badge permettant un chargement monétaire préalable (Obligatoire). Enfin les gobelets ne seront pas en plastique mais plutôt en carton recyclable.

- Lot 2 : Deux distributeurs au Campus des métiers Henry Giral :

Un distributeur de boissons chaudes à installer au foyer de vie. Ce distributeur devra être équipé d'un système de clé ou de badge permettant un chargement monétaire préalable (Obligatoire)

Un distributeur de boissons fraîches à installer au foyer de vie.

Ces deux distributeurs devront être mis à disposition sans grille de protection et donc adaptés aux milieux scolaires et de grand passage.

2 – Consommation annuelle estimée à :

- 8 000 € sur les distributeurs du Campus des Métiers Henry Giral
- 2 000 € pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Lozère.

Merci d'indiquer la remise pratiquée (taux fixe) ou remises variables (en fonction de plafonds éventuels de consommation) qui sera reversée à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Lozère.

Le montant de la remise pratiquée au premier palier restera dû par le titulaire du marché quelque soit le montant des consommations.

Le relevé de caisse, au moment des réapprovisionnements s'effectuera en présence d'un personnel de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Lozère.

3 – Les plages de réapprovisionnement des divers matériels seront en fonction des horaires d'ouverture des différents sites à approvisionner. Sauf pénurie de tout ou partie des éléments des distributeurs qui induirait appel de notre part.

Merci d'indiquer la fréquence des réapprovisionnements et le délai d'intervention qui feront partie de la notation de ce marché.

4 – Autres éléments du marché :

✓ Le candidat retenu ne saurait demander un réajustement de prix, sauf avec accord de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Lozère. Toute partie aura droit de rompre unilatéralement le contrat, par courrier, trois mois avant la fin d'échéance annuelle.

✓ Joindre un descriptif des produits (avec les prix pratiqués envers les utilisateurs).
Exemple :

- ➔ Café court 6 clx €
- ➔ Café long 12 clx €
- ➔

5 – Durée du marché : **3 ans**.

6 – Critères d'attribution : prix : 60 % - qualité et diversité des produits : 30 % - délai de livraison : 10 %.

L'attribution des lots est indissociable.

7 – Date de début du marché : **Lundi 6 Janvier 2020**

Je soussigné :

Reconnaît avoir pris connaissance du cahier des charges ci-dessus.

Fait à _____ le _____

Tampon et signature

Pièces à fournir :

- Extrait d'immatriculation D1 ou KBIS

- Documentation en lien avec la qualité et la diversité des produits proposés

- Attestation de régularité fiscale et sociale (attestation sur l'honneur dans un premier temps, attestation des organismes pour le candidat retenu)

- Le cahier des charges signé

- Attestation de visite obligatoire

- Plan d'implantation (bien que la surface d'implantation du moment est à respecter de préférence).

- Convention de dépôt

Envoi en lettre Recommandé avec Accusé de Réception ou remise à la CMA contre récépissé avant le :

<u>Vendredi 13 décembre 2019 à 12 h</u>
--